

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 3 mars 2014, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.**

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire

Monsieur Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1

Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2

Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3

Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4

Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5

Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.**

La séance est ouverte à 20h00.

**2. Adoption de l'ordre du jour.**

**1403-01**

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants au point « varia » et en le laissant ouvert.

- a) *Rencontre à la MRC de la Matanie avec le Ministère de la Sécurité Publique et le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) relativement au Service Régional de Sécurité Incendie (SRSI).*

**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 février 2014.**

**1403-02**

Sur proposition de madame Andrée Blouin, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

**4. Présentation et acceptation des comptes.**

**1403-03**

Il est proposé par monsieur Steve Bernier et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 66 416.00 \$. Le montant total des dépenses autorisées du mois de février 2014 est de 139 387.99 \$.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Josée Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Léandre, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

\_\_\_\_\_  
*Josée Simard, Directrice générale et  
secrétaire-trésorière*

**5. Rapport de la voirie.**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention de l'état des travaux de voirie hivernale jusqu'à maintenant.

En date du 28 février 2014, 40 % du budget 2014 de diésel affecté aux équipements de déneigement a été dépensé.

Concernant l'huile à chauffage pour le garage municipal, 1 264.08 \$ a été dépensé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**6. Adoption du règlement numéro 2014-233-03 modifiant le règlement de zonage 233 afin d'interdire un usage à la grille des spécifications.**

1403-04

**Attendu que** dans la grille des spécifications du règlement de zonage numéro 233, une maison mobile et une maison unimodulaire sont autorisées à titre de résidence principale dans les zones 15-C et 18-R;

**Attendu que** la municipalité désire interdire lesdits usages dans les zones 15-C et 18-R;

**Attendu qu'**un avis de motion du projet de règlement a été régulièrement donné par le conseiller monsieur Clarence Lévesque à la séance régulière du Conseil tenue le 13 janvier 2014;

**Attendu qu'**il a été proposé par monsieur Steve Bernier et unanimement résolu d'adopter à la séance régulière du Conseil tenue le 13 janvier 2014 le premier projet de règlement;

**Attendu qu'**une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2014-233-03 a été dûment tenue le 3 février 2014 à 19h00;

**Attendu qu'**un avis public aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire a dûment été donné le 6 février 2014;

**Attendu qu'**il a été proposé par monsieur Steve Bernier, appuyé par monsieur Doris Saucier et unanimement résolu, lors de la séance ordinaire du 3 février 2014, l'adoption du deuxième projet de règlement 2014-233-03;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque, appuyé par monsieur Doris Saucier et unanimement résolu, que le conseil de la municipalité de Saint-Léandre statue et ordonne que ce règlement numéro 2014-233-03 soit et est, par les présentes, adopté pour modifier le règlement de zonage numéro 233 comme suit :

**\*\*\*Voir livre des règlements.**

**7. Adoption du règlement 2014-248-01 intitulé Règlement numéro 2014-248-01 « Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Léandre » modifiant le règlement numéro 248.**

1403-05

**Attendu que** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

**Attendu que** le conseil de la municipalité de Saint-Léandre a adopté en séance régulière le 7 novembre 2011 le règlement 248 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité paroisse de Saint-Léandre »;

**Attendu que** pour respecter les exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LÉDMM), le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doit être révisé avant le 1<sup>er</sup> mars 2014, avec ou sans modification;

**Attendu qu'** après vérification par la directrice générale et secrétaire-trésorière auprès du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), il est permis d'adopter la révision dudit code à la séance ordinaire du 3 mars 2014 même si la date butoir a été fixée au 1<sup>er</sup> mars 2014;

**Attendu que** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**Considérant qu'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue 3 février 2014 par madame Andrée Blouin;

**En conséquence**, il est proposé par madame Andrée Blouin, appuyé par monsieur Steve Bernier et unanimement résolu, que le conseil de la municipalité de Saint-Léandre statue et ordonne que ce règlement numéro 2014-248-01 soit et est, par les présentes, adopté pour modifier le règlement numéro 248 comme suit :

**\*\*\*Voir livre des règlements.**

**8. Procédures vente pour taxes 2012 impayées.**

La date butoir pour remettre les dossiers pour fins de procédures de vente pour taxes 2012 impayées à la MRC de la Matanie est le 19 mars 2014.

Jusqu'à maintenant, les lettres recommandées ont été envoyées aux contribuables concernés et les paiements entrent régulièrement.

**9. Projet communautaire Northland Power : Fonds de visibilité projets 2014.**

1403-06

Northland Power est prêt à verser avec l'accord du conseil municipal de Saint-Léandre un montant de 18 467.74 \$ concernant le fonds de visibilité pour les six (6) projets suivants :

Le Comité Serres et Jardins Communautaires, un montant accordé de 2 989.35 \$;

Corporation de Développement Local de Saint-Léandre, maintenance de la Grotte des fées, montant accordé de 1 005.00 \$;

Corporation de Développement Local de Saint-Léandre, relance du Journal la Fenêtre, montant accordé de 3 000.00 \$;

La Fabrique de la Paroisse de Saint-Léandre, location d'un chapiteau lors de la fête au village, montant accordé de 2 500.00 \$;

Le Comité des Loisirs Les P'tits Léandre, montant accordé de 3 973.39 \$;

Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre, montant accordé de 5 000.00 \$;

Il est proposé par monsieur Doris Saucier et unanimement résolu d'approuver les six (6) projets déposés.

Par conséquent, chaque projet devra respecter les règlements municipaux.

**10. Demande d'appui du Comité Loisirs Les P'tits Léandre relativement à leur demande auprès du Pacte Rural.**

1403-07

Afin d'éviter tout apparence de conflit d'intérêts, messieurs Ghislain Lamarre (conseiller au siège numéro 5) et monsieur Steve Bernier (conseiller au siège numéro 1) se retirent de la table du conseil; il est 20h23.

**Considérant que** Le Comité Loisirs Les P'Tits Léandre a déposé une demande d'aide financière auprès du Pacte Rural 2007-2014 de la MRC de la Matanie;

**Considérant que** le projet du comité est d'isoler et aménager le cabanon déjà existant près de la patinoire afin qu'il soit mieux adapté aux besoins des divers participants;

**Considérant que** le Comité doit ajouter à son dossier de demande une lettre d'appui de la Municipalité pour son projet;

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu que le conseil appui le Comité Loisirs Les P'Tits Léandre pour son projet d'isolation et d'aménagement du cabanon existant près de la patinoire et ce, dans le cadre de sa demande d'aide financière auprès du Pacte Rural 2007-2014 de la MRC de la Matanie.

Messieurs Ghislain Lamarre et Steve Bernier reviennent à la table du conseil; il est 20h27.

**11. Demande d'aide financière – taxes municipales – Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre.**

**1403-08**

**Considérant que** Le Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre demande une aide financière afin d'aider le comité à payer les taxes municipales du bâtiment du 3027 de la rue Principale;

**Considérant qu'**une aide financière est accordée annuellement par la municipalité et ce, depuis plusieurs années déjà;

Il est proposé par monsieur Steve Bernier et unanimement résolu d'accéder à la demande du regroupement et de verser un montant de 614.46 \$ représentant 50 % des taxes foncières du bâtiment imposable.

**12. Participation de la municipalité de Saint-Léandre au projet de parc éolien communautaire Bas Laurentien.**

**1403-09**

**Considérant que** les huit (8) MRC du Bas-Saint-Laurent (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques, Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matapédia et La Matanie), la Première Nation des Malécites de Viger et la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent préparent un projet pour un parc éolien communautaire régional au Bas-Saint-Laurent;

**Considérant que** la MRC de La Matanie entend participer à l'appel d'offres pour l'achat de 450 MW d'énergie éolienne issue de projets communautaires (l'appel d'offres), conjointement avec les sept (7) autres MRC du Bas-Saint-Laurent et la nation Malécite-de-Viger;

**Considérant** le règlement numéro 259-2014 fixant la participation monétaire de la municipalité de Saint-Léandre à 1.62 %;

**Considérant que** ce même règlement 259-2014 indique une durée d'entente de 20 à 25 ans;

**Considérant** l'incertitude face à l'avenir en ce qui concerne ce genre de projet;

**Considérant que** les municipalités locales pourront exercer leur droit de retrait des délibérations en transmettant à la MRC de La Matanie, par courrier recommandé, avant le 13 mars 2014, une copie certifiée conforme de la résolution par laquelle la municipalité exerce ce droit;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Steve Bernier et résolu à l'unanimité :

**DE** signifier à la MRC de La Matanie, par la présente résolution, que la municipalité de Saint-Léandre refuse de participer et n'adhère pas au projet de parc éolien communautaire bas-laurentien dans le cadre de l'appel d'offres pour l'achat de 450 MW d'énergies éoliennes issues de projets communautaires (l'appel d'offres), conjointement avec la MRC de La Matanie, les sept (7) autres MRC du Bas-Saint-Laurent et la nation Malécite-de-Viger.

**13. Demande d'aide financière à monsieur le Ministre Pascal Bérubé dans le cadre du pavage d'une partie du rang 6 Est.**

**1403-10**

**Considérant que** la municipalité de Saint-Léandre prévoit des travaux de pavage sur une partie du rang 6 Est et à d'autres endroits sur son territoire en 2014;

**Considérant qu'il s'agit** ici d'investissements de l'ordre 500 000.00 \$;

**Considérant que** la municipalité possède déjà une partie des liquidités destinées à ce projet;

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de demander, pour et au nom de la municipalité, une participation financière à monsieur le Ministre Pascal Bérubé afin d'aider à la réalisation des projets de la municipalité.

**14. Reddition de compte 2013 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.**

**1403-11**

**Considérant que** la municipalité de Saint-Léandre doit déposer au Ministère des Transports une reddition de comptes pour l'année 2013 concernant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

**Considérant qu'un** rapport doit être complété par un vérificateur externe;

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu d'engager la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton afin de préparer les documents requis concernant le dépôt de la reddition des comptes 2013.

**15. Varia**

- a) *Rencontre à la MRC de la Matanie avec le Ministère de la Sécurité Publique et le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) relativement au Service Régional de Sécurité Incendie (SRSI).*

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire, fait un compte rendu d'une rencontre tenue jeudi le 27 février 2014 à la MRC de la Matanie avec des représentants du Ministère de la Sécurité Publique et le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) relativement au Service Régional de Sécurité Incendie (SRSI).

Le but de cette rencontre est de produire une analyse de la quote-part et des services du Service Régional de Sécurité Incendie (SRSI) de la MRC de la Matanie.

Dans dix (10) à douze (12) mois, trois (3) scénarios d'amélioration du fardeau fiscal soumis aux municipalités seront déposés.

**16. Période de questions.**

**17. Clôture de l'assemblée.**

L'ordre du jour étant épuisé, madame Andrée Blouin propose la levée de l'assemblée. Il est 20h54.

---

*Jean-Pierre Chouinard*  
Maire

---

*Josée Simard,*  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

---

*Jean-Pierre Chouinard*  
Maire